



Conseil Communal
de Gimel

Le 29 mars 2017

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 28 mars 2017

Présidence : Monsieur Alain Bussard, Président

Le Conseil communal de Gimel,

- Vu le préavis municipal n° 02-2017 : « Vestiaires abris PC – Projet d'assainissement »
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
- De l'autoriser à prélever un montant de Fr. 246'000.- TTC. - déposé sur le compte bancaire No 1001.36 auprès de la Banque Raiffeisen.
- D'amortir ces travaux sur une période de 20 ans.
- De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges supplémentaires d'amortissement d'un montant estimé à Fr. 8'700.- après déduction du compte de réserve de Fr. 71'867.50.

Ainsi délibéré en séance du 28 mars 2017

Le Président


Alain Bussard



La secrétaire


Melissa Fernandes

Conformément aux articles 110 ss LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage des décisions du Conseil communal.